

*Initiatives ministérielles*

Monsieur le Président, si vous analysez les lois actuellement en vigueur au Canada, vous verrez que, si le gouvernement du Canada accomplissait son travail, aucun autre projet de loi sur la protection de l'environnement n'aurait à être présenté au Parlement, adopté par le Sénat et sanctionné. Mais en réalité, la protection de l'environnement nous pose aujourd'hui plus de problèmes que jamais auparavant, et les raisons en sont fort simples.

En examinant la Loi sur la protection de l'environnement qui devait protéger notre environnement et empêcher les biphényles polychlorés, communément appelés BPC, et d'autres substances de polluer notre environnement, on serait porté à dire: «Quelle mesure merveilleuse! Elle nous permettra de protéger notre environnement, de protéger nos forêts, nos arbres, nos sentiers, tout ce que la nature nous offre de beau dans notre pays.»

Mais, monsieur le président, que suggère cette année le ministère de l'Environnement aux centrales électriques ou à ceux qui désirent construire une ligne de transmission ou la garder bien dégagée, ou encore construire une route ou un droit de passage? Il leur dit, pourquoi ne pas utiliser un produit chimique appelé 2,4-D? Ce produit aura pour effet d'éliminer les arbres, les plantes, les fleurs et tout ce qui se trouve le long de cette ligne. De plus, il ne coûte pas cher. Un produit chimique toxique est donc répandu dans l'environnement canadien, d'un bout à l'autre du Canada, pour détruire toute végétation. Vous pouvez utiliser tout ce que vous voulez le long de cette ligne de transmission ou de cette route pour éliminer les plantes, les arbres, tout ce qui peut constituer une entrave au projet.

Voici le gouvernement du Canada, qui dispose d'une loi intitulée la Loi sur la protection de l'environnement, qui dit à tous ceux qui veulent bien l'entendre, oui, nous approuvons l'usage du produit chimique 2,4-D pour éliminer tout ce qui se trouve sur le chemin de la ligne de transmission, de la route, du droit de passage et ce, d'un bout à l'autre du Canada. Savez-vous combien de Canadiens vont, chaque année, cueillir des baies le long de cette route ou de cette ligne? Se demandent-ils pourquoi les framboises ou les fraises poussent si bien à ces endroits, ou pourquoi on trouve tant de bleuets près d'une ligne de transmission, ne sachant pas que deux mois ou un jour plus tôt, on a répandu un produit chimique qui tue toute forme de végétation à cet endroit?

Les règlements provinciaux exigent que des panneaux avertisseurs soient installés à ces endroits. Mais combien

de panneaux peut-on installer? Les ministères de l'Agriculture et de l'Environnement acceptent que des produits chimiques soient répandus dans notre milieu, produits qui sont emportés par la pluie et les cours d'eau dans toutes les régions du Canada. On pourrait dire que la situation n'est pas si grave, que ces produits ne sont répandus que près des lignes et des routes. Mais qu'en est-il des régions sauvages et des forêts?

Nous avons une Loi sur la protection de l'environnement qui autorise l'utilisation du produit 2,4-D dans n'importe quelle région du Canada, un produit qui tue les arbres et qui est toujours utilisé aujourd'hui.

La Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique est censée protéger nos forêts. Or, le ministère de l'Environnement, tout comme d'ailleurs le ministère de l'Agriculture, recommande aux fabricants de papier journal de pulvériser un autre produit toxique au-dessus des forêts de l'ouest du Canada pour éliminer les coléoptères, et au-dessus de celles de l'est et du centre pour éliminer la tordeuse de bourgeons d'épinette, les arpeuteuses de la pruche et les pucerons lanigères du sapin. Le gouvernement du Canada les autorise à faire cela. Il leur fournit même toute une liste de produits chimiques qu'Environnement Canada a approuvés pour éliminer tel ou tel insecte.

L'été dernier, les provinces, à tour de rôle, ont acheté du fénitrothion et du matabacil, deux des produits chimiques les plus toxiques jamais inventés par l'homme, mis à part le DDT utilisé dans les années 1950, et elles en ont pulvérisé sur d'énormes étendues de forêt.

Si d'aventure il nous arrive de quitter les lignes de transmission électrique ou les routes arrosées à l'aide de l'agent défoliant 2,4-D pour pénétrer en forêt, nous constatons sur tous les arbres la présence de gouttelettes d'huile renfermant l'insecticide organique fénitrothion qui sert à éliminer des insectes comme les coléoptères, les pucerons lanigères du sapin, les arpeuteuses de la pruche et la tordeuse de bourgeons de l'épinette.

• (1220)

Le ministère de l'Environnement a reçu du Conseil national de recherches un rapport sur l'utilisation du fénitrothion; or, ce rapport révèle que ce produit chimique utilisé au Canada sous les auspices du ministère fédéral de l'Environnement a tué non seulement les insectes de la forêt dont on souhaitait se débarrasser, mais éliminé également les abeilles, les insectes inoffensifs, voire même les oiseaux, les prédateurs même des insectes dont on voulait se débarrasser.